

**MAIRIE de GROISY**

HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

**Date de convocation** : 12 mai 2026

**Présents** : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

**Excusée** : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)**Quorum** : 14**Secrétaire de séance** : Fabienne ALTER

**DEL N° 2026-045 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – RETRAIT DE LA DELIBERATION 2026-010 DU 2 MARS 2026 ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : APPROBATION**

Exposé de Christophe SIBILLE, Maire,

Vu le courrier de la Direction des relations avec les collectivités locales – bureau des contrôles de légalité et budgétaires de la Préfecture de la Haute-Savoie daté du 9 avril 2026, joint en annexe de la présente délibération, considérant qu'à la date du 2 mars 2026, la Commune de Groisy ne disposait que d'un CFU 2025 provisoire du fait de la panne de Hélios (application informatique de la Direction Générale des Finances Publiques dédiée au secteur des collectivités locales), et que le CFU 2025 a définitivement été validé par le Service de Gestion Comptable d'Annecy en date du 9 mars 2026,

Vu la délibération 2026-044 du 18 mai 2026, portant retrait de la délibération 2026-009 et approbation du CFU 2025 du budget principal,

Il convient de retirer la délibération 2026-010 du 2 mars 2026 et de soumettre au vote du Conseil municipal, l'affectation des résultats 2025, comme suit :

Il est rappelé au Conseil municipal que, suite à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) Budget principal 2025 par délibération 2026-044 du 18 mai 2025, les résultats actés sont les suivants :

- o résultat de clôture section d'investissement : 3 840 502.66 €,
- o résultat de clôture section de fonctionnement : 1 157 567.64 €,
- o résultat de clôture global : 4 998 070.30 €,

- le montant des reports en section d'investissement se présentent comme suit :

- o reports en recettes d'investissement : 393 703.50 €,
- o reports en dépenses d'investissement : 1 154 919.54 €.

Compte-tenu de ce qui précède, il est ainsi nécessaire de financer les reports en dépenses d'investissement à hauteur de 761 216.04 €, et d'affecter les résultats comme ci-après, au Budget Primitif 2026 :

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » pour 761 216.04 € en recettes de la section d'investissement,
- compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 3 840 502.66 € en recettes de la section d'investissement,
- compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 396 351.60 € en recettes de la section de fonctionnement.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, suite à l'approbation du CFU 2025 du budget principal par délibération 2026-044 du 18 mai 2026, à l'unanimité de ses membres présents :

- retire la délibération 2026-010 du 2 mars 2026, affecte les résultats comme suit, au Budget primitif 2026 :
- 761 216.04 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » en recettes de la section d'investissement,
- 3 840 502.66 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes de la section d'investissement,
- 396 351.60 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de la section de fonctionnement,

et autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,  
Fabienne ALTER



Le Maire,  
Christophe SIBILLE

**Acte certifié exécutoire :**

Télétransmis en Préfecture le : 28/5/2026

Publié le : 28/5/2026

Le Maire,  
Christophe SIBILLE

